

R.P.I. BONDIGOUX-LAYRAC-MIREPOIX SUR TARN  
ECOLE ELEMENTAIRE « LE SOULEDRE »  
Rue du MOULAS - 31340 MIREPOIX SUR TARN  
Tel : 05 61 35 36 15  
Fax : 05 61 35 68 91

**NOTE DE RENTREE**

Mardi 1er septembre 2015.

Chers parents,

Très bonne rentrée à tous, petits et grands ! Les enseignants accueillent vos enfants à l'occasion d'une nouvelle rentrée avec toujours autant de plaisir.

Cette note de rentrée vous donnera quelques renseignements sur le fonctionnement de l'école élémentaire « Le Souledre ». N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nous.

	Enseignantes	Niveaux	Nbre d'élèves
5 classes	Mmes F. Galino Boisset, directrice (3/4 temps) et G. Grand (1/4 temps)	CP	26
	Mmes S. Jacomis (1/2 temps) et E. Gouvrama (1/2 temps)	CE1	20
	Mmes S. Maynadier (3/4 temps) et P. Dejou (1/4 temps)	CE2	25
	Mme A. Dossier	CMI	18
	Mmes C. Gayral (3/4 temps) et P. Dejou (1/4 temps)	CM2	27

**CIRCONSCRIPTION**

Le département est divisé en 23 circonscriptions. Chacune est sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Education Nationale (IEN), relais entre le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et les écoles maternelles et élémentaires. Notre école est rattachée à la Circonscription IEN31-

Inspecteur : Monsieur RAYMOND

Adresse : 10 Allées Alsace Lorraine  
31330 GRENADE

Téléphone : 05 67 52 41 46

Fax : 05 67 52 41 51

Courriel : [ien31-grenade@ac-toulouse.fr](mailto:ien31-grenade@ac-toulouse.fr)

**STATIONNEMENT**

Le stationnement est un sujet important et délicat à chaque rentrée scolaire et il perdure toute l'année.

Pour cette raison, cette information sera donnée à tous les parents du RPI, écoles maternelle et élémentaire.

Afin d'assurer la **plus grande sécurité de tous, les parents doivent se garer impérativement dans le parking qui est mis à leur disposition** (accès par la RUE DU STADE) au niveau des terrains de sport, même pour amener ou récupérer leurs enfants à l'autobus ... et même par temps de pluie !

Le stationnement le long de la route du Moulas est gênant et dangereux pour tous : piétons, cyclistes et automobilistes, enfants et adultes !

## HORAIRES

### 1-Horaires de l'école :

La semaine scolaire est organisée sur 9 demi-journées avec classe pour tous, tous les mercredis matins.

Matin : 8h45 - 11h45 (tous les jours)

Après-midi : 13h30 - 15h45 (lundis et vendredis) ou 13h30 - 16h30 (mardis ou jeudis)\*

Les portails seront fermés en dehors des horaires d'entrée et de sortie. Merci de respecter les horaires, vos enfants doivent être dans l'enceinte de l'école **POUR** 8h45 le matin et 13h30 l'après-midi.

Les portes sont ouvertes à 8h35 et à 13h20.

<b>RECAPITULATIF HORAIRES APRES-MIDIS</b>			
<b><u>LUNDIS et VENDREDIS</u></b>			
13h30	15h45	Sortie de l'école ou ALAE	
Enseignement			
<b><u>MARDIS et JEUDIS</u></b>			
13h30	15h45	16h30	Sortie de l'école ou ALAE
Enseignement	Sortie de l'école ou Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) * ou ALAE		

### 2-Horaires de l'ALAE (Tel : 05 61 09 34 04)

Matin : 7h30 - 8h35 - Soir : 15h35 ou 16h30 - 18h30.

Interclasse de la mi-journée : 11h45 - 13h20 (pour tous les élèves mangeant à la cantine)

### 3-Transport scolaire :

	<b>AUTOBUS (plaine)</b>		
	Aller	Retour	Mercredi
BONDIGOUX	8h20 (Ecole)	16h50 (Ecole)	12h20 (Ecole)
LAYRAC	8h25	16h45	12h15
MIREPOIX/T	8h35 (Ecole)	16h35 (Ecole)	12h05 (Ecole)
LAYRAC	8h42	16h28	11h58
BONDIGOUX	8h45	16h25	11h55

	<b>TAXI (coteaux)</b>		
	Aller	Retour	Mercredi
BONDIGOUX	7h55 (Ecole)	17h14 (Ecole)	12h44 (Ecole)
LAYRAC Calpredo Mongiscarde	8h05 8h22	16h55 16h45	12h25 12h15
MIREPOIX/T	8h32 (Ecole)	16h35 (Ecole)	12h05 (Ecole)
BONDIGOUX	8h45	16h25	11h55

L'ATSEM, présente dans l'autobus ou le taxi, a la responsabilité des enfants de moins de six ans cependant elle peut intervenir auprès de tous les enfants pour la sécurité et le respect de chacun.

### \*ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (A.P.C.)

Elles serviront à apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages mais aussi à accompagner le travail personnel des élèves et à organiser une activité prévue par le projet d'école. Elles offriront ainsi un champ beaucoup plus large d'activités pédagogiques et concerneront ainsi un nombre plus important d'élèves.

Elles nécessitent de recueillir l'accord des parents ou du représentant légal des enfants qui en bénéficient. En revanche, les élèves inscrits à ces activités s'engagent à y être présents.

L'APC est organisée sur 2 séances hebdomadaires de 45 minutes chacune, de 15h45 à 16h30, les mardis ou jeudis.

Elle concerne tous les élèves de tous les niveaux. Elle sera mise en place de fin septembre au mois de mai.

## COMMUNICATION

### 1-Réunions d'information de rentrée :

Mardi 22 septembre	{	- Classes de CP, CE1, CE2	: 17h30	dans les classes
		- Réunion globale pour tous les parents	: 18 h30	dans le réfectoire
		- Classes de CM1, CM2	: 19 h15	dans les classes

### 2-Cahier de liaison :

*Il est indispensable au bon fonctionnement des classes et de l'école.*

*N'oubliez pas de le consulter régulièrement. Vous devez le signer chaque fois qu'une information y est donnée et le remettre dans le cartable de votre enfant.*

*C'est aussi un outil de communication parents - enseignants : n'hésitez pas à l'utiliser.*

### 2-Absences :

*Toute absence de votre enfant doit nous être communiquée sans délai (par écrit ou par téléphone).*

### 3-Feuilles de renseignements :

*Comme chaque rentrée scolaire, l'école se doit de posséder pour chaque enfant des renseignements que nous vous demandons de fournir (le plus rapidement possible) sur les imprimés joints.*

## REGLEMENTS INTERIEURS

*Deux règlements ont été mis en place à l'école. Ils sont affichés et lus dès la rentrée scolaire à tous les élèves. Vous les trouverez joints à cette note. Il est très important que vous en preniez connaissance.*

*-Un règlement intérieur.*

*-Un règlement relatif à la cour de récréation.*

## COOPERATIVE SCOLAIRE

*Cette cotisation n'est pas obligatoire, cependant elle permet d'enrichir notre vie scolaire en finançant des sorties, des spectacles qui font partie de notre projet pédagogique.*

*Le montant de la cotisation pour l'année scolaire en cours est de :*

12€ pour 1 enfant	} scolarisés dans le RPI
20€ pour 2 enfants	
24€ pour 3 enfants	

*Afin de simplifier la gestion des cotisations dans les deux écoles, nous vous demandons de payer séparément les cotisations si vous avez des enfants à l'école maternelle et élémentaire ;*

*1 enfant à la maternelle et 1 enfant à l'élémentaire : 10€ dans chaque école*

*2 enfants à la maternelle et 1 enfant à l'élémentaire : 16€ à la maternelle et 8€ à l'élémentaire*

*1 enfant à la maternelle et 2 enfants à l'élémentaire : 8€ à la maternelle et 16€ à l'élémentaire*

## SANTE

*1- Aucun médicament ne peut être donné à votre enfant au sein de l'école par les enseignants.*

*Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou nécessite la prise régulière d'un médicament, nous pourrions élaborer un protocole d'accord en liaison avec votre médecin et la santé scolaire afin de pouvoir administrer ce médicament à votre enfant. Aucune dérogation à ce protocole ne sera donnée.*

**2- La pratique du sport est une activité scolaire obligatoire, seul un certificat médical peut en dispenser votre enfant.**

**3- Confiseries dangereuses : les bonbons durs et les sucettes peuvent être à l'origine d'accidents graves lorsque l'enfant les consomme tout en jouant dans la cour de récréation (étouffements, perforations). Pour éviter tout problème, nous vous demandons de ne pas donner ce type de confiserie à votre enfant.**

**4- La collation du matin doit rester un « encas léger » pour les enfants qui ne déjeunent pas ou peu. Elle sera essentiellement constituée de fruits (frais ou secs), compotes, barres de céréales. Vu, d'une part, la réduction des horaires de l'après midi scolaire et, d'autre part, la prise en charge du goûter par l'ALAE, la collation de l'après-midi n'a plus de raison d'être.**

### **ETUDE SURVEILLEE**

*La mise en place d'une éventuelle étude surveillée vous sera communiquée ultérieurement.*

### **ASSURANCE SCOLAIRE**

*Toutes nos classes effectueront des sorties dites facultatives (ce sont des sorties qui dépassent les horaires impartis pour l'enseignement dans l'école et/ou pour lesquelles nous vous demandons une participation financière). Pour ce type de sortie, votre enfant doit obligatoirement être couvert par une assurance complète c'est à dire : **RESPONSABILITE CIVILE et INDIVIDUELLE ACCIDENT.***

**Il est indispensable de nous communiquer une attestation d'assurance (avant la fin du mois de septembre).**

### **VACANCES ET JOURS VAQUES**

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

- Toussaint    vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2015.**
- Noël        vendredi 18 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016.**
- Hiver        vendredi 19 février au lundi 07 mars 2016.**
- Printemps   vendredi 15 avril au lundi 2 mai 2016.**
- Eté          mardi 5 juillet.**

*Cordialement, l'équipe enseignante.*

Signature des parents :